

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01297
Numéro SIREN : 411 264 310
Nom ou dénomination : A.G. PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2018 sous le numéro de dépôt 1770

REÇU LE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

21 09 2018 DGFIR N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AG PARTICIPATIONS Durée 12 mois de l'exercice précédent *Adresse de l'entreprise 39 BIS AVENUE DU GENERAL LECLERC 77230 DAMMARTIN EN BRESSE Exercice clos le, 12Numéro SIRET * 4 1 1 2 6 4 3 1 0 0 0 0 4 5 Néant ☐

		Exercice clos le, <u>31 09 2018</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		AG PARTICIPATIONS		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :37.000.....)	DA		37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		41 647
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		16 655
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		78 019
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		177 021
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EJ)	DV		6 302
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		89 473
	Dettes fiscales et sociales	DY		72 038
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		158
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		167 971
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		344 993
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		167 971
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AG PARTICIPATIONS</u>		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	853 646	FB		FC	853 646	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	11 314	FH		FI	11 314
	Chiffres d'affaires nets *		EJ	864 960	FK		FL	864 960
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	864 960
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	493 570
	Variation de stock (marchandises)*						FT	4 671
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	71 989
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	7 886
	Salaires et traitements *						FY	134 847
	Charges sociales (10)						FZ	50 678
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	405
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	764 047	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	100 913	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
			Total des produits financiers (V)				GP	2
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
			Total des charges financières (VI)				GU	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	2	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	100 915	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) : Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AG PARTICIPATIONS		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	4 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	4 000		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	26 896		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	868 962		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	790 943		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	78 019		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

A.G. PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 37 000,00 euros
Siège social : 39 bis, Avenue du Général Leclerc, 77 230 DAMMARTIN EN GOELE
411 264 310 RCS MEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 MARS 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 78 019,02 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	78 019,02 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	16 654,94 euros
Pour former un bénéfice	-----
distribuable de	94 673,96 euros
A titre de dividendes	78 000,00 euros
Soit 130,00 euros par action	-----
Le solde	16 673,96 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 16 673,96 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera

AG

déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 78 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

30 septembre 2014	216,00 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 86,40 € par action
30 septembre 2015	160,00 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 64,00 € par action
30 septembre 2016	130,00 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 52,00 € par action

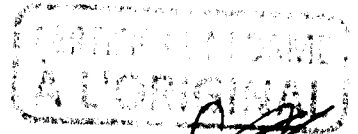
Certifié conforme
Le Président



A.G. PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 37 000,00 euros
Siège social : 39 bis, Avenue du Général Leclerc, 77 230 DAMMARTIN EN GOELE
411 264 310 RCS MEAUX

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017



Monsieur Alain GUEDES, associé unique et Président de la société A.G. PARTICIPATIONS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2017, l'activité de la Société a été conforme à son objet social. Le résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice est plus important que celui de l'exercice précédent du fait de la diminution de nos charges, et ce malgré la baisse de notre chiffre d'affaires.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont le développement de notre chiffre d'affaires, ainsi que le maintien de nos charges à un juste niveau afin d'améliorer nos résultats bénéficiaires.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 864 959,64 euros contre 869 670,65 euros lors de l'exercice précédent, soit une diminution de 0,54 %.

Le montant des autres produits d'exploitation est nul contre 1 462,73 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 498 241,27 euros contre 485 905,45 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,53 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 71 988,83 euros contre 75 894,32 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 5,14 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7 885,97 euros contre 8 055,10 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 2,09 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 134 847,38 euros contre 149 373,90 euros lors de l'exercice précédent, soit une diminution de 9,72 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 50 677,78 euros contre 61 655,15 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 17,80 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 4 personnes contre 5 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 405,45 euros contre 3 722,49 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 89,10 %.

Le montant des autres charges s'élève à 0,12 euro contre 0,01 euro pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 764 046,80 euros contre 784 606,42 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 2,62 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 100 912,84 euros contre 86 526,96 euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 16,62 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 2,18 euros (-4,41 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 100 915,02 euros contre 86 522,55 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 16,63 %.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 4 000,00 euros contre 743,36 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 26 896,00 euros contre 21 334,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 78 019,02 euros contre un bénéfice de 65 931,91 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 18,33 %.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 344 992,75 euros contre 334 314,60 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,19 %.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 78 019,02 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	78 019,02 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	16 654,94 euros
Pour former un bénéfice	-----
distribuable de	94 673,96 euros
A titre de dividendes	78 000,00 euros
Soit 130,00 euros par action	-----
Le solde	16 673,96 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 16 673,96 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 99 021,32 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 78 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

30 septembre 2014	216,00 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 86,40 € par action
30 septembre 2015	160,00 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 64,00 € par action
30 septembre 2016	130,00 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 52,00 € par action

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler la convention conclue entre la Société et son Président associé unique :

Convention conclue avec le président associé unique :

❑ Compte courant d'associé non rémunéré

Monsieur Alain GUEDES, associé unique, détient sur la société un compte courant non rémunéré dont le solde, au 30 septembre 2017, s'élève à 6 302,46 euros.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

ACTIONNARIAT SALARIE

Il est rappelé que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- aucun salarié ne participe au capital ;
- l'associé unique a statué sur un ordre du jour similaire le 13 mars 2017, il y a moins de trois ans ;
- il n'y a donc pas lieu de statuer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, sur une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

Le Président
Alain GUEDES

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 12 mois	30/09/2015 12 mois	30/09/2014 12 mois	30/09/2013 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
b) Nombre d'actions émises	500	500	500	500	500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	864 960	869 671	909 396	976 926	1 015 595
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	105 320	89 529	116 630	158 398	149 102
c) Impôt sur les bénéfices	26 896	21 334	28 718	42 811	38 919
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	78 424	68 195	87 912	115 587	110 183
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	78 019	65 932	81 102	108 935	98 947
f) Montants des bénéfices distribués	78 000	65 000	80 000	108 000	98 000
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	157	136	176	231	220
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	156	132	162	218	198
c) Dividende versé à chaque action	156	130	160	216	196
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	4	5	5	5	5
b) Montant de la masse salariale	134 847	149 374	147 111	134 727	144 382
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	50 678	61 655	56 032	52 537	56 168

Observations complémentaires